

MAIRIE DE MALAFRETAZ**N°2025-47****Extrait du registre des délibérations**

Séance du 27 octobre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 11

Nombre de Membres Votants : 13

Date de la Convocation : 23 octobre 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN et Mme Laurie PASCAL.

Excusés : M. Franck BOUVARD, Mme Florence PIRAT (ayant donné procuration à Gary Leroux), Mme Sandra RUCH (ayant donné procuration à Laurie Pascal) et M. Bruno BOURY,

Secrétaire de séance : Mme Sandra PENIN

AMENAGEMENT QUARTIER DE L'HOMONT – RD975 – AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Vu les délibérations du 14 avril 2019 et du 12 avril 2021 acceptant une convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

Vu la convention n°2019-56-VOI et son avenant pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un cheminement dans le quartier de l'Homont pour la rédaction du programme de maîtrise d'œuvre, la consultation des maîtres d'œuvres et le suivi de l'étude.

Vu la délibération n°2022-16 du 28 mars 2022 décidant de voter l'autorisation de programme N°01 et la répartition des crédits de paiement relatif à la réalisation de l'Aménagement du Quartier de l'Homont.

Vu la délibération n°2022-21 du 25 avril 2022 concernant le choix du Maître d'œuvre pour l'Aménagement du Quartier de l'Homont

Vu la délibération n°2025-30 du 12 mai 2025 concernant l'attribution du marché de Travaux,

Vu la délibération N°25025-46 du 27 octobre 2025 concernant l'avenant n°1 au marché de travaux

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la SAS INGEPRO pour un montant de 26 417.09 € HT soit 31 700.51 € TTC suite à l'avenant n°1.

Suite à l'avenant au marché de travaux ayant acté la validation de la phase AVP, de nouveaux éléments liés à la prise en compte des revêtements sur la RD sont venus porter le montant estimatif des travaux à 636 905 € HT.

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-47

Pour prendre en compte la reprise des éléments par la Maîtrise d'œuvre le montant des honoraires est ajusté comme suit :

Pour la mission de base le produit du taux de rémunération fixé dans le marché (4,50%) est appliqué au coût des travaux ci-dessus soit 28660,73 € HT

L'avenant 1 avait acté un montant forfaitaire pour la reprise d'un AVP 2 à 3 250.00 €

Le présent avenant acte le retrait de la mission ACT SPS pour un montant de 750 € HT qui n'a pas été réalisé

Suite à ces ajustements le montant de la mission de Maîtrise d'œuvre est porté à 31 910,73 € HT soit une plus-value de 5493,64 € HT par rapport à l'avenant 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour 5 493.64 € HT soit 6 592.37 € TTC

DIT QUE le montant du marché de maîtrise d'œuvre est porté à 31 910.73 € HT soit 38 292.88 € TTC,

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant n°2 à prendre toutes décisions concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission et à signer toutes pièces utiles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Sandra Penin



Le Maire,

Gary Leroux



Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le

Publiée le

Le Maire,

G LEROUX



04 NOV. 2025

06 NOV. 2025

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20251027-2025-47-DE
Date de télétransmission : 04/11/2025
Date de réception préfecture : 04/11/2025